

Un programme d'intégration civique comprend :

- un cours de néerlandais ;
- un cours sur la vie en Belgique qui aborde l'emploi, le logement, l'enseignement, vos droits et devoirs, et bien d'autres sujets encore. Vous pouvez suivre ce cours dans votre langue maternelle ou dans une autre langue que vous comprenez ;
- un accompagnement dans la recherche d'un emploi ou d'une formation ;
- des informations sur le sport, la culture et les loisirs.

Nous tenons compte de votre situation professionnelle et familiale. Le programme d'intégration civique est gratuit.

Pour qui ?

Vous entrez en considération pour l'intégration civique si vous :

- êtes un étranger ou un Belge d'origine étrangère ;
- résidez en Flandre ou à Bruxelles ;
- avez 18 ans ou plus.

Et votre enfant ?

Nous vous aidons à trouver une école pour votre enfant.

Vous pouvez poser toutes vos questions à un accompagnateur personnel qui parle votre langue ou une langue que vous comprenez.

Plus d'infos : www.inburgering.be.

*On apprend ici des choses qu'il est impossible de demander ailleurs. Parfois, j'ai l'impression que j'en sais plus sur la Belgique que les Belges eux-mêmes.
Sophiah [Kenya]**

